

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.  
-----

Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1010 Bruxelles, le 07 Sep 1999  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

1

Monsieur Jacques Lefere  
Administrateur délégué  
CPEONS

Rue des Minimes, 87-89  
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2739

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

-----  
Unité de formation : INFORMATIQUE -

Classement : INTRODUCTION A LA NAVIGATION SUR INTERNET ET A LA  
MESSAGERIE ELECTRONIQUE (CONVENTION)  
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE

Code Référence : 753499U21X1

Domaine : 709 Economie-SE:informatique

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

G. Schmit

La Directrice générale adjointe.

  
Claudine LOUIS

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Dejardin (02/210.58.42)



1.2.b

Code de l'unité de formation : (3) 753493021X1	Code du domaine de formation : (4) 709
--	--

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire de réseaux	CT	S	10
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	2
		Total des périodes	12

**12. Réserve au Service d'inspection :**a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE  
LE 28.07.99  
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

Date : 16 AOUT 1999

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## ANNEXE 1

### FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### **INFORMATIQUE – INTRODUCTION A LA NAVIGATION SUR INTERNET ET A LA MESSAGERIE ELECTRONIQUE (CONVENTION)**

---

##### **1.1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

##### **1.2. FINALITES PARTICULIERES.**

Cette unité doit permettre à l'utilisateur de rechercher et d'échanger l'information via les services courants de l'Internet.

**ANNEXE 2**

**CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE – INTRODUCTION A LA NAVIGATION SUR INTERNET ET A LA MESSAGERIE ELECTRONIQUE (CONVENTION)**

---

**2.1. Capacités.**

Sur base d'un message médiatique (texte de presse; page d'écran de moniteur; copie d'écran; ...) traitant d'un sujet général, de préférence orienté vers le domaine de l'informatique bureautique,

- ◇ proposer un résumé écrit de ce message;
- ◇ fournir des réponses à un questionnaire permettant l'évaluation de son niveau de compréhension du message.

Face à un système informatique sur lequel est installée une version connue de Windows ,  
En utilisant les commandes appropriées

- ◇ copier, couper, coller;
- ◇ gérer les fenêtres;
- ◇ gérer les dossiers, les fichiers (organiser une arborescence; créer, déplacer, supprimer, renommer, sauvegarder, imprimer).

**2.2 Titres pouvant en tenir lieu :**

LE CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR (C.E.S.I.)

ou

LE CERTIFICAT DU SECOND DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (C2D)

et

INFORMATIQUE – INTRODUCTION AU PC ET A WINDOWS (CONVENTION)

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

**INFORMATIQUE – INTRODUCTION A LA NAVIGATION SUR INTERNET ET A LA MESSAGERIE  
ELECTRONIQUE (CONVENTION)**

---

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail ou plus de vingt étudiants par groupe.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

Le chargé de cours évitera la consultation de sites et/ou de forums "indélicats".

## ANNEXE 4

### PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

#### **INFORMATIQUE – INTRODUCTION A LA NAVIGATION SUR INTERNET ET A LA MESSAGERIE ELECTRONIQUE (CONVENTION)**

---

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser une connexion avec un fournisseur d'accès;
- ◆ d'utiliser les services courants de l'Internet
  - ◇ le courrier électronique
    - envoyer / recevoir un message, un fichier associé et y répondre,
    - prendre copie / gérer des messages entrants et sortants;
  - ◇ le Web
    - Rechercher et obtenir des informations en utilisant les fonctions du navigateur,
    - récupérer une page Web (textes, images et mise en forme);
  - ◇ le FTP
    - télécharger et envoyer un fichier.
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation.

Recommandations :

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques.
2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE – INTRODUCTION A LA NAVIGATION SUR INTERNET ET A LA MESSAGERIE ELECTRONIQUE (CONVENTION)**

---

**Pour atteindre le seuil de réussite,**

- ◆ face à un système informatique connu et sur lequel est installée la connexion Internet,
- ◆ en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- ◆ en utilisant les commandes appropriées,

l'étudiant sera capable:

- de pénétrer sur un site Internet imposé;
- de trouver des informations relatives à un questionnaire proposé par le chargé de cours;
- de prendre copie des informations recueillies dans un fichier;
- de classer ce fichier;
- d'envoyer un message avec fichier attaché à une adresse donnée.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte**

- de l'efficacité des procédures employées,
- de la rigueur dans le respect des consignes et des contraintes,
- de l'habileté technique de l'étudiant,
- du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.



document 8bis

Date: 24.06.99.

**ANNEXE 6**

**CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE – INTRODUCTION A LA NAVIGATION SUR INTERNET ET A LA MESSAGERIE  
ELECTRONIQUE (CONVENTION)**

---

Le chargé de cours sera  
un enseignant